



AVIS PUBLIC

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ : LE MARDI 20 DÉCEMBRE 2022

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

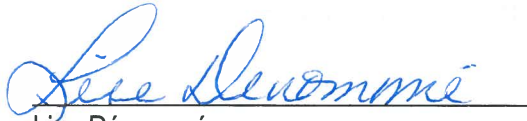
1. Lors d'une séance du conseil tenue le lundi 19 décembre 2022, le conseil municipal de la municipalité de Nédélec a adopté le règlement # 2022-01 Achat d'un tracteur et équipements (Souffleur à neige, et balai de rue) pour les services de voirie : Règlement décrétant un emprunt de 81 470 \$ pour l'achat d'un tracteur John Deere 6120^e avec un souffleur de 97" MK Martin ainsi qu'un balai de rue hydraulique de 96" avec pelle récupérateur et kit d'eau.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2022-01 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de **9 heures à 19 heures le lundi 9 janvier 2023**, au bureau de la municipalité de Nédélec, situé au 33 rue principale, Nédélec.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2022-01 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **trente-six (36)**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2022-01 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 9 heures le jeudi 12 janvier 2023, au bureau de poste situé au 33 B rue principale.
6. Toute personne qui, le 19 décembre 2022, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes:
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
7. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

9. Personne morale

- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2022 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.



Lise Dénommmé,
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Dénommmé, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Nédélec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 20 décembre 2022.



Lise Dénommmé,
Directrice générale et secrétaire-trésorière